



« Graff tes Droits »



à l'école élémentaire Lucien BENAC

La Ville de Cahors met en place des actions spécifiques à destination de l'école élémentaire Lucien Benac, située au sein du quartier de Terre Rouge, défini comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

Dans une recherche de mise en cohérence, mais aussi dans le cadre du volet Réussite Educative dans le cadre du contrat de ville, une dynamique de travail de prévention de la violence est lancée sur le quartier.

Plusieurs actions ont ainsi été mise en œuvre s'inscrivant dans un projet global et transversal entre l'école, l'Espace Social et Citoyen et l'ALSH.



Citons par exemple le spectacle « Rififi et médiation ». Tous les enfants ont assisté en septembre à ce spectacle de clown à l'Auditorium. Il a permis aux enfants de comprendre ce qu'il se passe lors des conflits, et de percevoir comment les résoudre simplement, grâce à la « valise de médiation ».

Des groupes d'échanges sont également mis en place en partenariat avec l'Espace Social et Citoyen au sein de l'école pour les CM2 sur la thématique : « On rentre au collège, et si on en parlait ? ». Il s'agit de libérer la parole des enfants, les accompagner dans leur arrivée au collège, de favoriser l'écoute et le respect de l'Autre.

Des règles de vie partagée avec l'ensemble des acteurs de l'école

En parallèle, un nouveau règlement intérieur de l'école élémentaire a été travaillé avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école, pour assurer une certaine continuité éducative auprès des enfants.

Il énonce six droits fondamentaux, directement issus de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

- ❖ droit à l'éducation,
- ❖ droit d'être en sécurité,
- ❖ droit de s'exprimer,
- ❖ droit de jouer,
- ❖ droit d'évoluer dans des espaces propres,
- ❖ droit à l'intimité.

L'équipe pédagogique a donc rédigé collectivement ces règles de vie, qui énoncent ce que chacun doit faire dans l'école pour que ces droits soient garantis par tous et pour tous.

La démarche d'associer, à la fois les enseignants et les agents du périscolaire, à l'élaboration d'un règlement commun est inédit sur la Ville de Cahors. Elle vise à définir et faire respecter les mêmes règles durant toute la journée d'école, peu importe les adultes, et donc permet d'assurer une certaine cohérence des règles pour les enfants.

Ce règlement intérieur a été présenté et validé lors du comité de pilotage du Projet Educatif de la Ville de Cahors en juin 2017.

Le projet « Graff tes Droits »

Le projet « Graff tes droits» s'inscrit donc pleinement dans ce projet.



Mené en partenariat avec le Service Jeunesse Municipal, il a eu lieu lors des ateliers périscolaires, à destination des CM2. Il a permis d'aborder les grands thèmes présents dans le règlement, de les approfondir avec les enfants, et enfin de concrétiser ces échanges sur les panneaux qui seront inauguré le 20 novembre.

Lundi 20 novembre 2017, tous les enfants, les enseignants, les familles ont été invitées à venir découvrir ce projet et les panneaux réalisés avec les enfants, une belle occasion de fêter l'anniversaire de la ratification par les Nations Unies de la Convention internationale des droits des enfants.